

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 634 fixant la composition de la Commission de surveillance du concours d'entrée dans les Ecoles nationales professionnelles de la Métropole.

n° 634

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1953

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro
1 juin 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission de surveillance du concours d'entrée dans les Ecoles nationales professionnelles de la Métropole, qui aura lieu le 28 mai 1953. est composée comme suit : MM. Gravier, chef du Service de l'Enseignement Président Terrisse, directeur du centre d'apprentissage Membre Lamour, contremaître au centre d'apprentissage.